Courseulles
sur-Mer

le mercredi 12 avril 2023

Chères Courseullaises, Chers Courseullais,

En dépit d'une préparation budgétaire débutée en décembre 2022, qui aura réuni la majorité durant 9 temps de travail pendant plusieurs mois, le Conseil municipal du 7 avril dernier a rejeté le budget 2023 : 14 voix contre, 12 voix pour et 1 abstention.

La demande de vote à bulletins secrets souhaitée par une partie des élus, si elle est bien un droit, révèle une absence de transparence, et permet à des élus de ne pas assumer leur choix de voter contre le budget.

Pourtant, ce budget proposé au vote est à l'équilibre et tient compte des multiples préconisations de l'adjoint en charge des finances. En effet, après un résultat positif de l'année 2022 qui s'élève à 2 005 121 €, supérieur à celui de 2021 qui s'élevait lui-même à 1 882 665 €, le budget de 2023 prévoit un résultat positif du même ordre malgré un environnement économique très dégradé pour les collectivités locales, tout en préservant nos engagements de campagne. De plus, la ville poursuit son désendettement. Ces résultats nous honorent et honorent ceux qui sont chargés du suivi des comptes.

À la lecture de ces éléments, il est évident que ce vote est l'expression d'une instrumentalisation politique.

En effet, depuis mon élection, je m'attache à faire respecter les règles de fonctionnement d'une collectivité en m'opposant à tout conflit d'intérêt, à toutes pratiques d'entre-soi reflétant des individualismes marqués.

Préserver l'intérêt de Courseulles et de ses habitants d'une part, et garantir le respect des agents et de leur travail d'autre part, sont des choix assumés qui me confrontent à une partie des élus de la majorité.

Aujourd'hui, le travail accompli, témoigne par sa rigueur de la bonne gestion de notre ville, de la place retrouvée de la commune dans l'intercommunalité, de l'accueil favorable des actions de proximité notamment l'écoute de la population au travers des délégués de quartiers et enfin l'aboutissement de la défense de nos valeurs exprimées dans le dénouement heureux du dossier de Juno Beach.

Aussi, je vous assure de mon engagement à poursuivre sur cette voie malgré ces manœuvres de déstabilisation.

Hôtel de Ville
48 Rue de la Mer - BP 107 - 14470 Courseulles-sur-Mer
Tél. 02 31 36 17 17 - mairie@ville-courseulles.fr
www.courseulles-sur-mer.com

Courseulles
sur-Mer

J'ai rencontré le 11 avril 2023 les services de l'Etat ; les conséquences de ce vote « contre » sont les suivantes : seules les dépenses courantes de la commune seront honorées excluant ainsi tout investissement dans des nouveaux projets dont le démarrage était prévu en 2023 (la maison de la mer, la piscine, la maison France service, la caserne des pompiers, la réfection des voiries…). De plus, les subventions nécessaires au fonctionnement des associations sont à ce stade bloquées, comme le budget du CCAS ou de certaines animations.

Sur le versant politique, une partie des élus de la majorité s'est associée à l'opposition sur ce vote irresponsable.

En tant que Maire de Courseulles et avec les élus qui ont voté ce budget, Michèle Tanné, Bruno Dubois, Thierry Saget, Isabelle Roos, Christelle Douis-Pierry, François Gernier, Rozenn Dagorn, Marc Lemoine, Nathalie Lebecq-Sallard et François Douis, nous vous assurons de notre détermination à accomplir notre tâche au service des Courseullais.

MADAME LE MAIRE

Anne-Marie PHILIPPEAUX

Hôtel de Ville
48 Rue de la Mer - BP 107 - 14470 Courseulles-sur-Mer
Tél. 02 31 36 17 17 - mairie@ville-courseulles.fr
www.courseulles-sur-mer.com